

LA DATE DE CALAGE

Cette date correspond au premier jour de la première semaine du roulement. Elle est établie pour l'ensemble du service mais peut-être différente d'un service à un autre.

Dans notre exemple, tous les services ont la même date de calages qui est fixée au 4 Janvier 2010.

Les dates de calage ne sont à modifier qu'en cas de changement des roulements pour TOUT le service.

 Pour modifier une date de calage, merci d'en faire la demande auprès du service informatique. Toute modification effectuée sans respecter cette procédure peut entraîner des conséquences irréversibles en terme de récupération des fichiers et le service informatique ne palliera pas à cette erreur.